

## **AVIS PUBLIC**

## **ORDONNANCES**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 4 octobre 2011 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes, à savoir :

A- Ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2011 (partie 7) ».

Ces ordonnances concernent :

1- Ordonnance ORD2711-037 permettant la fermeture de certaines rues, (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 al. 8).

3- Ordonnance ORD2711-038 permettant l'autorisation de bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20);

Les ordonnances ci-hauts mentionnées peuvent être consultées à la Mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 11<sup>E</sup> JOUR D'OCTOBRE 2011.**

**M<sup>e</sup> Julie Doyon**  
**Secrétaire d'arrondissement**